Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Band: 39 (1903)

Heft: 147

Artikel: Les sépultures et population préhistoriques de Chamblandes. Part III, considérations générales

Autor: [s.n.]

Kapitel: Appendice

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267021

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Appendice.

Les mesures prises sur chacun des crânes ou des os, nous ont permis de calculer les indices suivants :

1° Crane. *Indice de largeur* (dit indice céphalique) : Diamètre transversal maximum multiplié par 100 et divisé par le diamètre antéro-postérieur maximum. — *Indice vertical de longueur* (ou indice de hauteur-longueur) : Diamètre vertical multiplié par 100 et divisé par le diamètre transverse maximum. — *Indice vertical de largeur* (ou indice de hauteur-largeur) : Diamètre vertical multiplié par 100 et divisé par le diamètre transverse maximum. — *Indice frontal* (stéphanique de Broca) : Diamètre frontal inférieur, ou minimum, multiplié par 100 et divisé par le diamètre frontal supérieur ou stéphanique (qui est presque toujours le diamètre frontal maximum). — *Indice facial n° 1 :* Ligne ophryo-alvéolaire multipliée par 100 et divisée par le diamètre bi-zygomatique maximum. — *Indice facial n° 2 :* Ligne naso-alvéolaire multipliée par 100 et divisée par le diamètre bi-zygomatique maximum. — *Indice orbitaire :* Diamètre de hauteur multiplié par 100 et divisé par le diamètre transverse. — *Indice nasal :* Diamètre transverse maximum de l'ouverture nasale multiplié par 100 et divisé par la hauteur (de la racine du nez à la base de l'épine nasale). — *Indice occipital :* Diamètre transversal maximum du trou occipital multiplié par 100 et divisé par le diamètre longitudinal. — *Indice palatin :* Diamètre transversal maximum de la voûte palatine multiplié par 100 et divisé par le diamètre longitudinal maximum.

— *Indice du prognathisme* (Flower) : Ligne alvéolo-basilaire multipliée par 100 et divisée par la ligne naso-basilaire.

La *capacité cranienne* a été calculée au moyen du procédé de Broca (plomb de chasse n° 8) toutes les fois que cela a été possible. Lorsque les crânes étaient trop fragiles elle a été établie par le procédé de l'indice cubique, c'est-à-dire en divisant le demi-produit des trois diamètres (antéro-postérieur maximum, transversal maximum et basio-bregmatique) par le nombre ou indice obtenu par M. Manouvrier dans ses recherches sur l'indice cubique du crâne, soit 1,14 pour les hommes et 1,08 pour les femmes, comme représentant le rapport de la capacité réelle au demi-produit des trois diamètres. Le *poids approximatif de l'encéphale* a été calculé en multipliant la capacité du crâne par la fraction 0,87 qui exprime, d'après le même anthropologiste, le rapport du poids de l'encéphale à la capacité cranienne.

2° Omoplate. La longueur de l'omoplate a été mesurée de l'extrémité supérieure du bord vertébral à l'extrémité inférieure du même bord ; sa largeur va d'un point (A) situé sur le bord vertébral entre les deux lèvres par lesquelles se termine, sur ce bord, l'épine de l'omoplate, et sur le prolongement de la base ou de la ligne d'insertion de cette épine à un autre point placé au milieu du bord postérieur de la cavité glénoïde. La longueur de la fosse épineuse est déterminée par une ligne allant du point (A) indiqué ci-dessus à l'extrémité inférieure du bord vertébral de l'omoplate. Ces dimensions permettent de calculer les deux indices suivants : 1° *L'indice scapulaire* en multipliant par 100 la largeur de l'omoplate et en la divisant par sa longueur ; 2° *L'indice sous-épineux* en multipliant par 100 la longueur sous-épineuse et en la divisant par la largeur de l'omoplate.

3° Humérus. *Indice de grosseur :* Circonférence minimum

multipliée par 100 et divisée par la longueur totale de l'humérus.

4° Bassin. Les mesures prises sur le bassin sont les suivantes :

1° *Largeur maxima du bassin,* comprise entre les bords externes des crêtes iliaques.

2° *Hauteur maxima du bassin,* mesurée en plaçant une branche du compas sous les tubérosités ischiatiques et l'autre branche sur le sommet des crêtes iliaques.

3° *Largeur biiliaque,* les pointes du compas étant placées sur le milieu des deux épines iliaques antérieures et supérieures.

4° *Largeur biiliaque inférieure*, comprise entre les épines iliaques inférieures et antérieures.

5° *Largeur sous-cotyloïdienne,* mesurée en plaçant les branches du compas glissière dans les gouttières situées au-dessous de la cavité cotyloïde.

Les dimensions du détroit supérieur :

6° *Diamètre sacro-pubien,* de l'angle sacro-vertébral à l'extrémité supérieure interne de la symphyse pubienne.

7° *Diamètre sacro-sous-pubien*, de l'angle sacro-vertébral à l'extrémité inférieure interne de la symphyse.

8° *Diamètre transverse maximum* du détroit.

9° *Diamètre oblique du détroit*, de la symphyse sacro-iliaque au bord interne de la crête iléo-pectinée du côté opposé.

Les dimensions du détroit inférieur :

10° *Diamètre sacro-pubien inférieur*, de l'extrémité antérieure et inférieure de la 5me vertèbre sacrée à l'extrémité inférieure et interne de la symphyse pubienne.

11° *Largeur biischiatique*, entre les bords internes des tubérosités ischiatiques, en arrière.

12° *Largeur maxima du sacrum.*

13° *Hauteur de la face antérieure ou pelvienne du sacrum,* de l'angle sacro-vertébral au milieu du bord anté-

rieur et inférieur de la 5me vertèbre sacrée (en projection).

14° *Flèche* de l'arc formé par la concavité du sacrum (maxima au niveau de la 3me vertèbre sacrée).

15° *Hauteur articulaire de la symphyse pubienne.*

Ces mensurations nous ont donné les rapports suivants :

A. *Indice général du bassin* ou *indice pelvien*, c'est-à-dire rapport centésimal de la hauteur du bassin à son diamètre transversal maximum.

B. *Rapport de la hauteur maxima à la largeur maxima* = 100.

C. *Rapport de la largeur sous-cotyloïdienne à la largeur maxima* = 100.

D. *Indice du détroit supérieur*, c'est-à-dire rapport centésimal du diamètre antéro-postérieur du détroit supérieur à son diamètre transversal maximum.

E. *Rapport de la flèche à la hauteur du sacrum* = 100.

5° Fémur. *Indice de grosseur :* Circonférence minimum multipliée par 100 et divisée par la longueur totale en position. — *Indice de platymérie :* Diamètre antéro-postérieur sous-trochantérien multiplié par 100 et divisé par le diamètre transverse sous-trochantérien. — *Indice pilastrique :* Diamètre antéro-postérieur (région moyenne) multiplié par 100 et divisé par le diamètre transverse.

6° Tibia. *Indice de platycnémie :* Diamètre transverse (région du trou nourricier) multiplié par 100 et divisé par le diamètre antéro-postérieur.

7° Calcanéum. Les longueurs suivantes ont été prises : 1° *Longueur totale du calcanéum* depuis les rugosités qui donnent insertion au tendon d'Achille jusqu'au milieu du bord supérieur de la facette articulaire antérieure articulée avec le cuboïde. 2° *Longueur du talon*, mesurée depuis les rugosités qui donnent insertion au tendon d'Achille jusqu'au fond de l'angle formé par les deux facettes articulées avec l'astragale. 3° *Longueur ou épaisseur du calcanéum.*

8° Astragale. 1° *Longueur totale* depuis le bord inférieur de la gouttière du long fléchisseur du gros orteil jusqu'au point le plus proéminent de la tête de l'astragale. 2° *Longueur de la poulie astragalienne* ou surface articulaire supérieure à sa partie moyenne. 3° *Largeur de cette même surface* au milieu de sa longueur.

Indice claviculo-huméral. Longueur totale de la clavicule multipliée par 100 et divisée par la longueur totale de l'humérus.

Indice radio-huméral ou anti-brachial. Longueur totale du radius multipliée par 100 et divisée par la longueur totale de l'humérus.

Indice tibio-fémoral. Longueur totale du tibia multipliée par 100 et divisée par la longueur totale du fémur.